CLUB AERONAUTIQUE D'ANNEMASSE

Aéro – Ecole

INFORMATIONS GENERALES DESTINEES AUX DEBUTANTS

Notre aéro-école vous souhaite la bienvenue.

Voici quelques informations générales qui vont sans doute répondre en partie aux questions que vous vous posez.

Pour avoir une idée globale de ce que nous pouvons vous apporter, veuillez vous reporter à l'organigramme de formation joint en annexe.

Mais commençons ….. par le commencement ! ! ! !

1. LE BREVET DE BASE (BB)

Ce brevet "franco-français", tout en étant la première étape vers le brevet de pilote privé, est parfaitement adapté et vous suffit si votre objectif se limite à voler **localement** pour votre plaisir sur avion léger.
Avec des autorisations additionnelles, il peut vous permettre d' emmener vos amis en promenade dans la région, d'effectuer des vols sur certains itinéraires, d'apprendre et pratiquer la voltige, de découvrir les joies du vol en montagne.

C'est un brevet économique mais déjà d'un très bon niveau technique pour assurer votre pleine sécurité. C'est notre objectif.

Reportez-vous à l'annexe « COÛT FORMATION » pour avoir une idée de l'investissement nécessaire pour atteindre cebut.

2. LE BREVET DE PILOTE PRIVE (PPL)

C'est le brevet complet de pilote privé qui répond aux normes de l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale), et est conforme aux règles JAA (règles européennes). Il est reconnu à l'étranger.

Ce brevet de qualité est nécessaire aux pilotes désirant utiliser l'avion léger, **par beau temps,** comme moyen de voyage et de tourisme aérien, ou qui veulent accéder à d'autres qualifications aéronautiques.

Bien entendu, cela nécessite un investissement plus important tant financier que d'engagement de votre part, pour vouloir apprendre et avec l'expérience, maîtriser cette merveilleuse activité qu'est l'aviation de tourisme.

C'est décidé!!! Vous voulez débuter! Bravo!

QUELLES SONT LES FORMALITES?

C'est très simple: **tout d'abord**, il vous faut **prendre rendez-vous avec le Directeur des Vols** et Responsable de la Formation qui vous orientera et vous affectera un Instructeur.

Ensuite il faudra vérifier votre aptitude médicale. Prenez un rendez-vous avec un des médecins agréés dont la liste est jointe en annexe.

A l'issue de tout cela, vous fournirez **pour l'inscription**:

- le **certificat d'aptitude médicale** *
- **4 photos** d'identité
- le **montant de l'inscription**

***attention, ce certificat doit être enregistré par les autorités aéronautiques dans le mois suivant**.

LA PHASE PROBATOIRE

Dans un premier temps, pour ne pas vous imposer immédiatement le règlement de la cotisation, droit d'entrée et assurances, votre inscription sera provisoire et vous serez admis en phase probatoire. C'est en quelque sorte «un essai sans engagement» à l'issue duquel:

1. vous aurez une idée de votre propre motivation ;
2. nous vous indiquerons sans ambages vos aptitudes et vos chances raisonnables de réussite.

A ce stade 2 solutions:

1. vous avez l'aptitude et vous décidez de poursuivre:
   Le dépôt versé permet votre inscription définitive et couvre votre cotisation et vos assurances.

2. vous vous orientez vers une autre activité:
   Nous vous remboursons le dépôt, déduction faite des frais éventuels engagés (assurance fédérale + carnet de vol).

En fonction de votre disponibilité, le Directeur des Vols et Responsable de la Formation vous attribuera un Instructeur qui sera responsable de votre suivi pendant toute la durée de votre progression et sera votre conseiller aéronautique.

LE DEROULEMENT DE VOTRE FORMATION

Votre formation va se dérouler selon un schéma type, développé dans le cahier de progression du CLUB AERONAUTIQUE D'ANNEMASSE (CAA), en différentes phases qui en fixent les objectifs généraux.

Phase I à III	Formation vers le brevet de base BB
Phase IV à V	Complément de formation vers le PPL

Chaque phase comprend des cours au sol, des leçons en vol et des leçons à l'entraîneur au vol ATC 810.

La durée de votre formation dépend de votre disponibilité, de votre engagement à cette préparation, de vos aptitudes et de votre persévérance !

La **butée minimale** pour un **brevet de base** est de **4 semaines**, y compris l'examen théorique qui n'a lieu qu'une fois par mois.

Il convient de rajouter 1 mois supplémentaire pour le **brevet pilote privé**, soit **2 mois** au total **à temps plein**, si la météo ne vous bloque pas au sol pour les navigations.

Mais, vous pouvez également étaler votre formation dans le temps en fonction de votre disponibilité, de votre argent ! Dans ce cas, l'objectif d'un an pour le brevet de base et de 2 ans pour le brevet complet devrait être retenu pour éviter une trop grande dilution dans le temps.

Compte-tenu de vos contraintes professionnelles et autres, qui, sauf exception, ne vous permettent pas de vous libérer à temps plein, nous vous conseillons une cadence de 3 séances par semaine pour obtenir une bonne optimisation de votre formation. A ce rythme, il faut compter environ trois mois pour le brevet de base BB et du même ordre de grandeur pour le complément de formation vers le PPL (sauf aléas météorologiques).

A vous de choisir le rythme qui vous convient en fonction de votre disponibilité et de vos contraintes.

LE COMPTE PILOTE

Notre club dispose d'un système informatique qui nous a permis d'établir un système de compte pilote que vous pourrez alimenter à votre discrétion, soit par chèque, soit en espèces, soit par carte bancaire.

A chacune de vos leçons l'ordinateur débite automatiquement votre compte. Aucun dépôt d'avance n'est exigé, mais vous devez veiller à l'alimenter suffisamment et au fur et à mesure pour couvrir le montant des cours et des vols que vous allez effectuer afin de ne pas passer en négatif et être pénalisé.

Chaque mois, vous recevrez un relevé des opérations effectuées.

Vérifiez vos relevés, une erreur est toujours possible.

Aucun vol ne peut être effectué si votre compte est en négatif.

LES RENDEZ-VOUS

Les rendez-vous seront fixés par vous-même et votre Instructeur. En cas de demandes spécifiques, laissez un message auprès de la Secrétaire du Bureau de Piste, en précisant vos desiderata et la façon de vous joindre.

DOCUMENTATION D'INSTRUCTION

- Carnet de vol 10.70 €
- En entrée phase probatoire 154.09 €
  (selon liste ci-après)

  1 sacoche (facultative)
  1 manuel du Pilote
  1 manuel d'utilisation CAA DR420
  1 recueil de questions
  1 carte 1/500'000 SUD-EST
  1 lot de cartes VAC régionales
  1 procédure RADIO
  1 cahier de progression
  1 évaluation de progression
  1 consigne de sécurité
  1 copie JAR FCL

- Complément à l'inscription définitive 67.15 €
  (selon liste ci-après)

  1 carte 1/500'000 NORD-EST
  1 jeu de cartes 1/1'000'000 RADIONAV.
  1 trieur + fiches associées
  1 planchette de vol

Le forfait VIDEO est inclus dans la documentation.

L'ORGANIGRAMME DE LA FORMATION

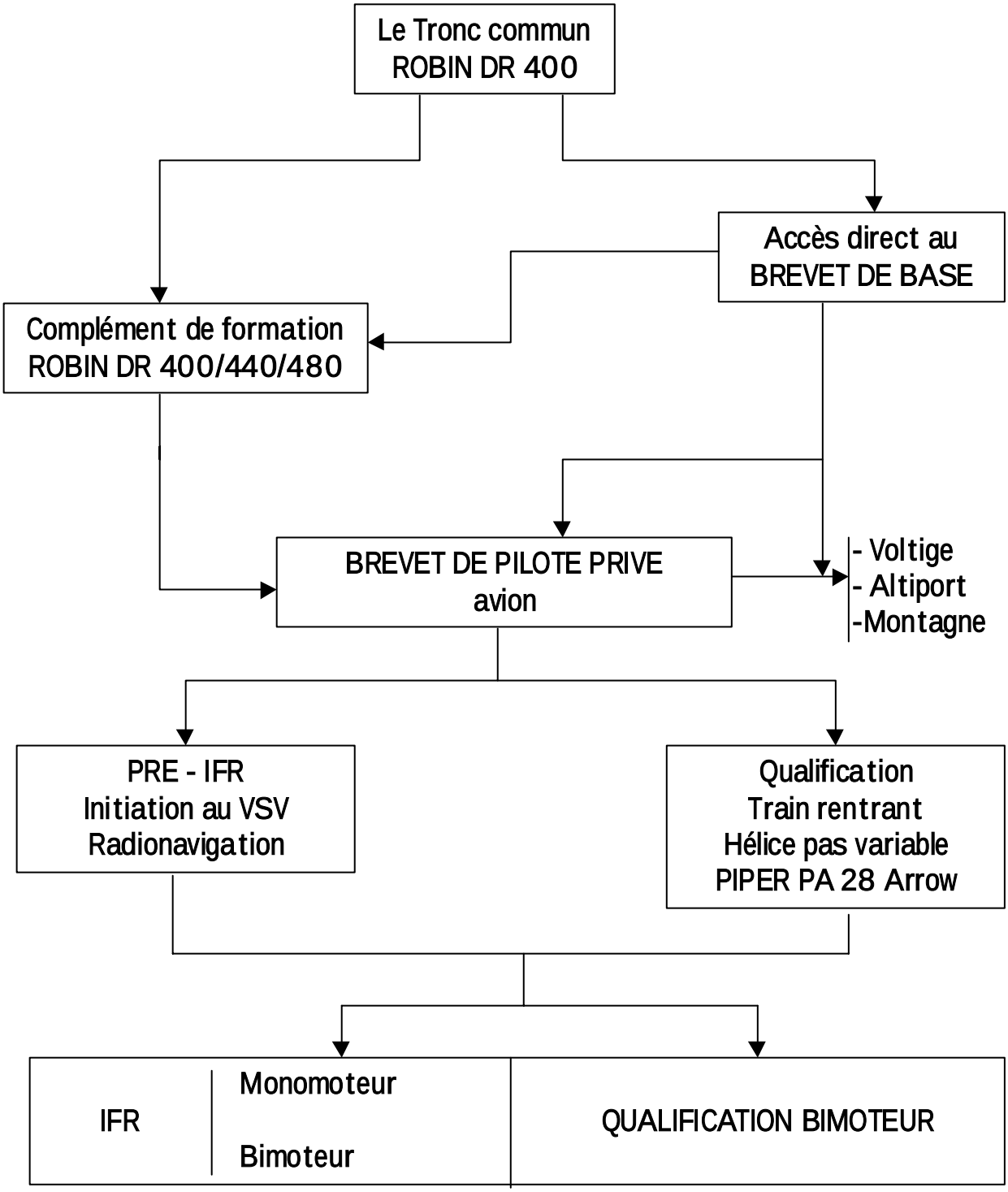

CLUB AERONAUTIQUE D'ANNEMASSE

INSCRIPTIONS – COTISATIONS – ASSURANCES

TARIFS 2005

applicables à partir du 01.10.2004
et valables jusqu'au 31.12.2005

I ELEVES-PILOTES

1. ***Phase probatoire***

	NON BOURSIERS	BOURSIERS	
		- 25 ans	- 21 ans
Dépôt cotisation, assurances	600 €	390 €	350 €
Licence FFA (assurance personnelle)	86 €	86 €	86 €
TOTAL	**686 €**	**376 €**	**436 €**
	4 394.91 FF	*3 017.40 FF*	*2 755.02 FF*

2. ***A l'issue de la phase probatoire***

Votre dépôt : soit vous sera remboursé, si vous ne poursuivez pas votre formation, soit couvrira votre inscription définitive.

Il correspond à:

	NON BOURSIERS	BOURSIERS	
		- 25 ans	- 21 ans
Cotisation club	140 €	70 €	70 €
Droit d'entrée	140 €	0 €	0 €
Assurances:			
- casse avion	280 €	280 €	280 €
- caisse de secours	40 €	40 €	0 €
TOTAL	**600 €**	**390 €**	**350 €**
	3 837.35 FF	*2 459.84 FF*	*2 197.46 FF*

La Licence Fédérale (FFA) comprend:

- Assurance personnelle (obligatoire)	56 €
- Abonnement journal INFO-PILOTE (facultatif)	30 €
TOTAL	86 €

CLUB AERONAUTIQUE D'ANNEMASSE

INSCRIPTIONS – COTISATIONS – ASSURANCES

TARIFS 2004

II MEMBRES PERMANENTS

		1ère année	Renouvellement	BOURSIERS	
				- 25 ans	- 21 ans
Cotisation club		140 €	140 €	70 €	70 €
Droit d'entrée		140 €	0 €	0 €	0 €
Licence Fédérale		86 €	86 €	86 €	86 €
Assurances:					
- RC et corps avion		280€	280 €	280 €	280 €
- caisse de secours		40 €	40 €	40 €	0 €
TOTAL		**686 €**	**546 €**	**476 €**	**436 €**
		4 394.91 FF	*3 476.57 FF*	*3 017.40 FF*	*2 755.02 FF*

① BOURSIERS:

- moins de 25 ans
- épreuve de sélection

② La Licence Fédérale (FFA) comprend:

- Assurance personnelle (obligatoire)		56 €
- Abonnement journal INFO-PILOTE (facultatif)		30 €
	TOTAL	86 €

CLUB AERONAUTIQUE D'ANNEMASSE

ESTIMATION

DU COÛT DE LA FORMATION

BREVET DE BASE

		NON BOURSIER			BOURSIER -21 ANS		
Avion DR 420	30 H*	à	123.40 €	3'702.00 €	à	114.50 €	3'435.00 €
Simulateur ATC810	2 H	à	60.25 €	120.50 €	à	60.25 €	120.50 €
Instructeur	50 H	à	35.00 €	1'750.00 €	à	16.00 €	800.00 €
Total				**5'572.50** €			**4'355.50** €
	* dont 10H solo			*36'553.20 F*			*28'570.21 F*

COMPLEMENT PILOTE PRIVE

		NON BOURSIER			BOURSIER -21 ANS		
Avion DR 420	30 H	à	123.40 €	3'702.00 €	à	114.50 €	3'435.00 €
Avion CAP 10	1 H	à	175.95 €	175.95 €	à	175.95 €	175.95 €
Simulateur ATC810	5 H	à	60.25 €	301.25 €	à	60.25 €	301.25 €
Instructeur	40 H	à	35.00 €	1'400.00 €	à	16.00 €	640.00 €
Total				**5'579.20** €			**4'552.20** €
				36'597.15 F			*29'860.47 F*

COÛT TOTAL FORMATION PILOTE PRIVE	**11'151.70 €**		**8'907.70 €**

NOTA:

Ces coûts sont des indications moyennes et dépendent essentiellement de vos aptitudes et de votre engagement à votre formation.

Ils ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement de notre part à assurer vos brevets dans les temps et aux estimations indiquées.

CLUB AERONAUTIQUE D'ANNEMASSE

TARIFS au 01.06.2004

1. AERONEFS

DR 400/120 (école de début)	**123.40 €/H**	**MOUSQUETAIRE** (balades, montagne)	**165.01 €/H**
DR 400/160 (voyage économique)	**145.28 €/H**	**ARROW** (voyage IFR)	**215.35 €/H**
DR 400/180 (voyage économique)	**165.01 €/H**	**ARROW TURBO** (voyage IFR)	**253.00 €/H**
CAP 10 B (voltige)	**175.95 €/H**	**SARATOGA** (6 places)	**327.18 €/H**
ARCHER (PA 28 train fixe)	**165.40 €/H**	**CESSNA C310 (bimoteur)** (4/6 places IFR)	**502.95 €/H**

TARIFS RESERVES AUX BOURSIERS: DR400/120:....**114.50** €/H (boursiers –21 ans)

NOTA: Les heures de vol sont décomptées:
1° VOLS LOCAUX: départ parking, arrivée parking
2° AUTRES VOLS: compteur avion

2. ENTRAINEUR AU VOL

ATC 810	**60.25** €/H

3. INSTRUCTION

PPL **35.00** €/H	Boursiers -25 ans **16.00** €/H	IFR – BI **56.00** €/H

NOTA 1: Les heures d'instruction sont décomptées indépendamment des vols ou de l'entraîneur de vol; elles correspondent à l'horaire des rendez-vous ou de prise en compte de l'élève par l'instructeur.

NOTA 2: Modalités facturation des vols de contrôle: se reporter à la Consigne de sécurité n° 5, AVRIL 1995, § III.3 Nota 2.

LISTE DES MEDECINS AGREES:

Dr. ALBORINI A.	☎ 04.50.38.07.31	1, rue du Salève **74100 AMBILLY**
Dr. CIBOULET Philippe	☎ 04.50.95.80.81	12, rue du Faucigny **74100 ANNEMASSE**
Dr. DEBRAY Gilles	☎ 04.50.38.06.93	97, route de Genève Le Castellet **74240 GAILLARD**
Dr. HEILIGENSTEIN D.	☎ 04.50.83.21.40	Hôpital de Thonon-les-Bains **74200 THONON-LES-BAINS**
Dr. HERGIBO L.	☎ 04.50.35.00.61	2, rue Fontaine des Frères Le Clos Martin **74160 ST.JULIEN EN G**.
Dr. MACHEDA David	☎ 04.50.81.21.13	15, route de Thonon **74380 CRANVES SALES**
Dr. RIEGEL J.	☎ 04.50.73.81.80	**74470 LULLIN**
Dr. VILLARD Frédéric	☎ 00.41.22.788.35.50	20, rte des Pré-Bois Immeuble ICC Centre Médical Aéroport **1200 GENEVE**

Pour toute inscription prendre rendez-vous avec le Responsable des Vols

et de la Formation

M. Jean-Pierre MARSURA

au numéro suivant: **04.50.37.12.75**

(excepté Lundi et Mardi)